

# Rester vivre chez vous

**Vous êtes en situation de handicap ?**

**Vous pouvez recevoir des aides adaptées pour rester habiter chez vous.**

**Cette page vous explique les aides possibles dans le canton de Genève.**

Il existe plusieurs aides pour rester habiter chez vous :

- **Des aides de soins et d'accompagnement.**  
Par exemple : une personne vient vous aider chez vous.
- **Des aides financières.**  
Cela veut dire : vous recevez de l'argent pour vous aider.
- **Des aides pour le logement.**  
Par exemple : pour faire des travaux chez vous.

## Les aides adaptées de soins et d'accompagnement

### L'organisation IMAD

L'IMAD est la principale organisation du canton de Genève pour les soins chez les gens.

IMAD veut dire : Institution genevoise de maintien à domicile.

Ce que vous pouvez demander à l'IMAD :

- **Des soins infirmiers chez vous.**  
Par exemple : de l'aide pour prendre les médicaments.
- **Des aides pour la vie quotidienne.**  
Par exemple : de l'aide pour vous laver, vous habiller, manger.
- **Des aides pour rester autonome**  
Des aides pour vous exercer à bien faire des gestes de tous les jours.

Et des aides pour adapter votre logement.

Par exemple : mettre des poignées, avoir une bonne lumière.

IMAD appelle cela : l'ergothérapie

## **Les établissements pour personnes en situation de handicap**

Certains établissements pour personnes handicapées proposent des aides pour rester à la maison.

On appelle cela : un accompagnement à domicile.

Pour avoir cette aide, il faut faire une demande à la CCI.

CCI veut dire : Commission cantonale d'indication.

La CCI est un groupe de personnes.

La CCI regarde votre demande.

Et elle choisit l'aide qui va le mieux pour vous.

On dit aussi EPH pour dire Établissements pour personnes handicapées.

## **Les aides financières pour rester chez vous**

Plusieurs aides financières existent pour vous permettre de rester habiter chez vous.

### **L'allocation pour impotence.**

On appelle cela aussi : API.

Cette aide financière permet de payer de l'aide pour faire des choses de la vie de tous les jours.

Par exemple :

- Vous habiller.
- Manger.
- Faire votre toilette.

[Demander une API](#)

[Aller à la page sur l'API](#)

## **La contribution d'assistance.**

La contribution d'assistance est une aide financière.

Elle vous permet d'engager et de payer une personne pour vous aider tous les jours.

On appelle cette personne un assistant ou une assistante.

Il y a une brochure avec toutes les explications.

[Télécharger la brochure](#) →

Pro Infirmis peut vous aider pour faire une demande de contribution d'assistance.

[Aller sur le site de Pro Infirmis Genève](#) →

## **Les prestations complémentaires AVS/AI.**

Parfois, l'AI ne suffit **pas** pour tout payer.

Alors vous pouvez demander des « prestations complémentaires ».

Ce sont des aides en plus de l'AI.

On appelle les prestations complémentaires aussi : PC.

Avec les PC vous pouvez :

- Rembourser certains frais médicaux.
- Payer l'aide à domicile.
- Payer des frais de transports.

Pour faire une demande ou avoir plus d'informations, vous pouvez visiter la page sur les Prestations complémentaires AVS/AI.

[Aller sur le site Prestations complémentaire AVS/AI](#) →

## **Besoin d'aide pour faire une demande ?**

Pro Infirmis peut vous aider à faire des demandes pour recevoir de l'argent.

[Aller sur le site de Pro Infirmis Genève](#) →

## **Les aides pour les logements**

Il y a aussi des aides pour adapter le logement.

Le logement est l'endroit où vous habitez.

Vous trouvez ces aides sur la page « Faire adapter votre logement ».